



RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Rectificatif

1. Page 29, annexe II

Lire comme suit l'alinéa a) du paragraphe 3 :

a) Points 72, 129 et 155 : Commission des droits de l'homme - Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires : Dans sa décision 1986/139 du 23 mai 1986, le Conseil économique et social a approuvé la décision de la Commission des droits de l'homme de tenir en 1987 une session du Groupe de travail à New York et deux sessions à Genève.

2. Page 37, annexe II

Après l'entrée 33, insérer une nouvelle entrée 34 libellée comme suit :

34.	Réunion préparatoire de planification pour la quatrième réunion des ONG sur la question de Palestine [résolution 40/96 B de l'Assemblée générale]	9-10 mars	Genève	22 E	I T - (AF)
-----	---	-----------	--------	------	---------------

et renuméroter de 35 à 129 les entrées qui portaient les numéros 34 à 128.

3. Page 50, annexe II

Après l'entrée 129, insérer une nouvelle entrée 130 libellée comme suit :

130.	Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement [résolution 1985/26 du Conseil économique et social]	7-15 septembre	Vienne	159 G	I T - (AARCEFR)
------	--	-------------------	--------	-------	--------------------

et renuméroter en conséquence les entrées suivantes.